

2^{ème} REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE CÔTE REGIONALE « HEREPHAN les 13 VENTS »

Le présent règlement complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT organise le 21 et 22 MAI 2011 avec le concours de la ville de HEREPHAN une course de côte régionale dénommée : **HEREPHAN les 13 VENTS**

Cette épreuve compte pour :

La coupe de France de la montagne

Le Championnat 2011 du Comité Régional du Sport Automobile Languedoc Roussillon

Le Challenge ASA Hérault GT2l

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **R 113** en date du **10 /03/2011**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Secrétariat de l'épreuve : ASA HERAULT
577 Avenue Louis Ravas - Rés. Rimbaud bât. A
34080 Montpellier
Tél. : 04 67 61 00 99 - Fax : 04 67 52 55 52
E-mail : asa-herault@orange.fr

Permanence de l'épreuve : Lieu : Mairie de HEREPHAN
Date : 8/9 MAI
Horaire : du samedi 14 heures au Dimanche 20 heures

1.1P. OFFICIELS :

Président du Collège des Commissaires Sportifs

M. MARY Claude Licence n°1622

Commissaires Sportifs

M. ALMERAS Jacques Licence n°4257

M CHABAUD Jean Claude . Licence n°122861.

Directeur de Course

M. SZAFARCZYK Alain Licence n°4793

Directeur de Course Adjoint

Mme. CORIA Carmen Licence n°8747

Commissaires Techniques

Responsable M. ROLLAND Jean Pierre Licence n°2694

M. ROCCA Licence n°7944

M. LEBORGNE Licence n°29951

Chargé de la mise en place des moyens

M.LEFOLL Thierry Licence n°58387

Chargés des relations avec les concurrents

M.DURAND Gérard Licence n°13816

M.PELE Alain Licence n°32669

Chargé des Commissaires de route

Mme CAUVY Paulette Licence n°8750

Chronométreurs

M.ARGILIER Philippe Licence n°137989

Mme. ARGILIER Florence Licence n°165260

Médecin Responsable (ADAMU)

M Dr M. ROMIEU Licence n°9031

Chargé des relations avec la presse

M.FOSSAT Olivier Licence n° 110338

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	le Mardi 17 Mai 2011 à minuit (cachet de la poste faisant foi)
Publication de la liste des engagés	le Vendredi 20 Mai 2011
Vérifications administratives :	Mairie d'Hérépian le Samedi 21 Mai de 15h00 à 19h00 Le Dimanche 22 Mai de 6h30 à 7h30
Vérifications techniques :	Musée de la cloche le Samedi 21 Mai de 15h15 à 19h15 le Dimanche 22 Mai de 6h45 à 7h45
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 8h00	
Essais non chronométrés facultatif	le Dimanche 22 Mai de 8h00 à 9h00
Essais chronométrés (2 Montées)	le Dimanche 22 Mai de 9h15 à 12h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12h30	

Course

- 1^{ère} montée à 14h00
- 2^{ème} montée à la suite de la 1^{ère} montée
- 3^{ème} montée à la suite de la 2^{ème} montée

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Remise des prix : 19h00, Salle Polyvalente de HERAPIAN
Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix
le Dimanche 22 Mai à 19h00, Salle Polyvalente de HERAPIAN
Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
1^{ère} Réunion : le Dimanche 22 Mai à 7h30 heures.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : CITROËN MARSAL
Adresse 3 Avenue d'Alsace 34240 LAMALOU LES BAINS
Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : (45 € TTC maxi).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Dimanche 22 Mai à 7h45 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Dimanche 22 Mai à 8H heures.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Sans objet

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
ASA Hérault, 577 Avenue Louis Ravas - résidence le Rimbaud Bât. A – 34 080 MONTPELLIER
Jusqu'au Mardi 17 Mai à Minuit

Les frais de participation sont fixés à 340€, réduits à 170€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Réduits à 150€ pour les licenciés de l'ASA Hérault

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

La même voiture pourra être engagé par deux pilotes différents.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7. ECHAPPEMENT

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Publicité obligatoire (non rachetable) **GT2i**

Publicité obligatoire (non rachetable) En cours de négociation, elles feront l'objet d'un additif

Publicité optionnelle distribué le jour de l'épreuve

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de HEREPIAN les 13 Vents a le parcours suivant :

Départ sur la D13 au panneau fin d'agglomération de HEREPIAN, la course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : Feux tricolores

Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Sur la D13 au panneau fin d'agglomération de HEREPIAN

Arrivée : Sur la D 13

Pente moyenne : 4,6%

Longueur du parcours : **1 Km 650**

Parc de départ : Hérépian sur D13 - 500 mètres avant la ligne de départ

Parc d'arrivée : Sur D13

Modalités de retour au départ en convoi, devant la voiture de la direction de course sur la D13

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ, se fait par la D13 dans le sens HEREPIAN /Col des 13 Vents

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur la D13

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à HEREPIAN Place de la Mairie pour les voitures des groupes N/FN, FC/FS, F2000, GT, A/FA, Z. Et Cave Coopérative pour les voitures des groupes CM, CN, C, D/E

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14h00, le Samedi 21 Mai

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé : au niveau de la ligne de départ.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : Place de la Mairie
- pendant les essais et la course sur la ligne de départ
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée sur la ligne de départ

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra à la Mairie de HEREPIAN

Téléphone permanence n° 04 67 61 00 99

Centre de secours le plus proche :

Lieu : BEDARIEUX Polyclinique des trois vallées Téléphone n° 04 67 95 56 56

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing écrit distribué aux vérifications.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces :

SCRATCH

Groupe (si + de 3 partants)

1^{er} 310 €
2^{ème} 260 €
3^{ème} 220 €
4^{ème} 150 €

1^{er} 130 €
2^{ème} 80 €

Classes

Partants	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
De 1 à 2	70 €			
De 3 à 5	140 €	90 €		
De 6 à 10	160 €	100 €	70 €	
11 et plus	170 €	140 €	100 €	70 €

Classement féminin : 1^{ère} 100 €

Coupes : Il sera attribué autant de coupes que de prix selon le modèle de répartition

Les prix et les coupes au groupe, au scratch et à la classe ne sont pas cumulables

Les prix sont prévus pour un minimum de 50 partants, en dessous de 50 partants les prix présentés ci-dessus seraient baissés de 10%

Deux commissaires seront récompensés

La remise des prix se déroulera le Dimanche 22 Mai à 19h00 Salle Polyvalente de HEREPIAN .